

L'inceste : du crime sans traces à l'inscription du vide dans la recherche

"tant que les lions n'auront pas d'historiens, les histoires de chasse vanteront la gloire du chasseur"

(proverbe censé être "africain")

Cette intervention se déroulera en trois temps :

1- il sera question des traces du crime, et de ce qui en est fait.

Cependant que les travailleurs sociaux et autres professionnel.le.s de l'enfance sont occupé.e.s à chercher des "traces" (au sens d'indices) de maltraitances au travers de critères comportementaux, les jeunes victimes d'inceste s'emploient au contraire à se fondre dans la masse, à effacer toute trace de ce qu'elles subissent.

Les traces involontaires qu'elles laissent apparaître ne correspondent, quant à elles, pas aux grilles indiciaires utilisées par les professionnel.le.s, ce qui peut expliquer que 80% de ces jeunes victimes ne soient pas détectées par eux.elles (chiffre calculé par Guyavarch).

2- il sera question de l'absence de traces du crime incestueux dans l'espace public et, notamment, dans le langage

Mais par delà la quête d'indices comportementaux, ce qui pourrait interroger, c'est l'absence de parole des jeunes victimes elles-mêmes sur ce qu'elles subissent : pourquoi ce silence de leur part ? S'agit-il d'un indicible et pourquoi ?

Un élément qui rend, pour ces enfants, le crime indicible, est l'absence de discours alternatif à celui de leur abuseur : aucune trace de l'inceste comme abus et crime n'existe dans l'espace public, qui soit accessible aux enfants. Or, cette nomination-description du crime est nécessaire aux victimes pour "penser aux viols comme à des viols" (Dussy). A défaut, seul le discours de l'abuseur est à disposition : l'inceste est une histoire d'amour avec papa, ce qui signifie aussi que "l'amour", c'est la destruction de soi, et qu'être démolie, c'est normal.

L'absence de discours public sur l'inceste comme crime, c'est à dire son absence de traces dans l'Histoire et dans le langage, sont dus au fait que "parler d'inceste, cela choque". Tautologie qui n'explique rien ... mais conduit à la mise au secret de toute parole sur le sujet, et au fait que, y compris pour les professionnel.le.s de l'enfance, le crime incestueux concret reste un impensé. Comment serait-il alors pensable, et partant, nommable, par les enfants qui le subissent ?

Il l'est pourtant, et les révélations d'abus incestueux peuvent s'effectuer de manière surprenante, en prenant pour support le moindre bribe de nomination : nomination de la honte comme déplacée, nomination de l'absence de plaisir sexuel comme anormale, ou encore parler des pédophiles via les média ... autant d'occasions qui, en biais, finiront par aboutir à la dénonciation du crime. L'on retrouve ainsi l'inceste par ses traces émotionnelles, notamment, et l'on remonte la piste ... souvent sans le faire exprès.

Finalement, l'absence de trace de l'inceste dans le langage et dans l'Histoire le rendent absolument impensable pour les professionnel.le.s, et plus encore pour les victimes : ni les uns, ni les autres, ne parviennent à "penser aux viols comme à des viols" (Dussy). Ce vide laisse la place au discours mensonger de l'abuseur, qu'il est possible d'analyser en s'appuyant sur la description faite par F. Sironi concernant la trace de l'intention du tortionnaire, inscrite non seulement par ses actes corporels, mais également par les paroles qui les ont accompagnés.

Dès lors, "la prohibition de l'inceste" en anthropologie, apparaît non simplement comme une "théorie écran", tel que l'a théorisé Dussy, mais comme relevant de quelque chose qui ressemble bien à un novlangue (Orwell) interdisant de penser aux abus subis comme à des abus.

3- il sera question de l'interdit de parole : le crime n'avait pas laissé de traces ? Il sera interdit de faire trace de cet effacement des traces.

L'inceste est un crime sans traces visibles, et aussi, généralement, un crime sans témoins (les complices n'étant jamais des témoins pour la victime).

La victime, à supposer qu'elle ait pu trouver des mots pour le dire, est donc la seule à pouvoir attester des abus subis : les récits sont les seules traces du crime.

Dès lors, il convient de relever que, y compris pour une anthropologie de ce crime, "la parole, c'est la guerre" et non un simple moyen, neutre, de communiquer de l'information (Favret-Saada).

Or, il existe une impossibilité juridique pour la plupart des anciennes victimes de faire récit de ce qu'elles ont subi (Eva Thomas). Il convient de relever qu'une recherche en anthropologie, par l'anonymat des récits et leur mise en lien, permet de contourner cette impossibilité, et, partant, de faire trace, qui plus est collective, de ces vécus qui concernent, en France, une à deux femmes sur cent (chiffres non disponibles pour les hommes - échantillon trop faible pour le calcul, fait par mes soins à partir du n°445 de *Population et sociétés*).

Mais encore faut-il qu'il existe, dans le monde de la recherche, une possibilité de mener une telle recherche : interviennent alors les choix d'axes et d'objets de recherche par les institutions, qui rendent ce type de recherche extrêmement difficile à mener, dès lors qu'elle ne s'inscrit dans aucune des problématiques jugées prioritaires par ces dernières (voir Bourdieu, l'objectivation participante).

En creux, cette marginalisation peut questionner les critères de choix de thèmes de recherche et les mécanismes sociaux qui les construisent (Bourdieu, l'objectivation participante), mais aussi les propres (auto)censures du monde de la recherche (Molinier).

Finalement, ces réflexions posent la question des conditions de possibilité (et de recevabilité) d'une recherche (Givre et Palisse), comme c'était par exemple le cas pour les minériades roumaines dont l'étude a amené "à mettre en évidence les cas où l'implication de l'ethnologue ne suffit pas, lorsque sa parole ne va nulle part, étouffée par la machine ou tout simplement pas entendue. Comment faire dès lors pour dépasser son propre horizon ? Comment construire une position sociale permettant d'accéder au débat public ?". Ceci resitue, clairement, le sujet abordé dans les problématiques de l'anthropologie dite "impliquée", qui est agie par le social en même temps qu'elle agit dessus : "Comment réagir lorsque les événements vécus touchent le chercheur au plus profond de son être et de sa vie affective ? (...) est-il encore possible [au chercheur] de conserver une certaine distance nécessaire aux travaux scientifiques ? Observateur, acteur, témoin : comment articule-t-il les différentes positions qui peuvent être les siennes (ou lui être assignées) dans de telles circonstances ?" (Givre et Palisse).

Cette intervention devait avoir lieu à l'occasion de la journée d'étude du master 2 anthropologie de Lyon 2 le 9 novembre 2010.

Mais cette journée a été annulée pour cause de blocage d'université et d'incident entre le président et les bloqueurs (ce dernier a été molesté car il voulait entrer dans l'amphithéâtre

bloqué pour photographier les étudiant.e.s, afin de « les identifier pour pouvoir les traduire en conseil de discipline ». Dans ce contexte délétaire, j'ai quant à moi été molestée, au même moment, par mes propres camarades de promotion, qui croyaient, à tort, que je voulais m'en prendre physiquement au responsable du département d'anthropologie. C'est ainsi que depuis fin novembre 2010, je suis interdite d'accès aux campus de Lyon 2, car je suis coupable d'y constituer une menace pour l'ordre public et les personnels. Cherchez l'erreur.

Bibliographie

Pierre Bourdieu, « *L'objectivation participante* », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°150, 2003, pp 43-58

Michel Bozon et Nathalie Bajos, « *Les violences sexuelles en France : quand la parole se libère* », *Population et Sociétés* n°445, INED, mai 2008

Michel Bozon, « *Les significations sociales des actes sexuels* », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* Vol 128, juin 1999, pp 3-23

Dorothee Dussy, « *Inceste : la contagion épidémique du silence* », in *Anthropologie et sociétés* Volume 33 n°1, 2009, thème « enfances en péril », sous la direction de Chantal Collard et Isabelle Leblic, pp 123-139

Dorothee Dussy et Léonore Le Caisne, « *Des mots pour le taire, de l'impensé de l'inceste à sa révélation* », revue « terrain », n° 48, février 2007, thème « la morale », pp 13-30

Jeanne Favret-Saada, *Les mots, la mort, les sorts*, folio essais, 2005

Emmanuelle Guyavarch, « *Une estimation du « chiffre noir » de l'enfance en danger par le biais des enquêtes de victimation* », Note n°1 de l'ONED, 2008

Pascale Molinier, *Les enjeux psychiques du travail*, Petite bibliothèque Payot, 2008

Georges Orwell, *1984*, folio, 1999

Marianne Palisse et Olivier Givre, « *Rencontres de l'ARA : Quand l'événement crée l'implication. L'ethnologie à l'épreuve de l'histoire, Parcours d'ethnologues entre implication et explication, témoignage et analyse* », La lettre de l'ARA n°54, 1^{er} semestre 2005, pp 10-11

Sophie Perrin, *L'inceste : anthropologie d'une entreprise de démolition systématique de la personne*, Mémoire de master 1 anthropologie, université Lyon 2, sous la direction de François Laplantine et Axel Guioux, 2008
(disponible via : <http://sophia.perrin.free.fr/telechargement.htm>)

Christiane Rochefort, « *Définition de l'opprimé* », in Valérie Solanas, *SCUM manifesto*, Edition de la cuisinière à la photocopieuse à la ..., 1998, première édition By Valérie Solanas, 1967

Delphine Serre, *Les coulisses de l'Etat social, enquête sur les signalements d'enfant en danger*, Editions Raisons d'agir, Collection Cours et Travaux, 2009

Françoise Sironi, *Bourreaux et victimes, psychologie de la torture*, Ed. Odile Jacob, 1999

Eva Thomas, *Le sang des mots*, éd. Desclée de Brouwer, coll. Psychologie, 2004

Marcelo Vinar, « *Homo Homini Lupus : une destinée inévitable ou comment travailler pour dire non* », in *De la violence politique au traumatisme, errances et solitudes*, éd. L'Harmattan, sous la direction de Véronique Bourboulon et Eric Sandlarz, 2007, pp 49-62

Marcelo Vinar, « *La spécificité de la torture comme source de trauma. Le désert humain quand les mots se meurent* », in *Revue française de psychanalyse*, 2005/4, volume 69, pp 1205-1224

Andras Zempléni, « *Secret et sujétion, pourquoi ses « informateurs » parlent-ils à l'ethnologue ?* », *Traverses* n° 30 131, 1984, pp 102-115